

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3397

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 45, rue Claude Boyer**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a exercé son droit de préemption lors de la vente de l'immeuble situé 45, rue Claude Boyer à Lyon 7°, en vue de la mise à disposition d'un organisme de construction et de gestion de logements sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat.

Cette mise à disposition se ferait par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, avec :

- un droit d'entrée de 282 062 €,
- un loyer à l'euro symbolique pendant 35 ans (soit 35 €), payable avec le droit d'entrée,
- un loyer annuel de 14 200 € après la trente-cinquième année.

Cet immeuble comporte quatre logements et un local commercial.

A l'issue du bail, le transfert desdits immeubles se ferait au profit de la Communauté urbaine sans indemnité.

Le coût global, pour l'Opac du Grand Lyon, s'élèverait donc à 566 097 € pour un coût d'acquisition par la Communauté urbaine de 450 000 € ;

Vu ledit bail emphytéotique ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 45, rue Claude Boyer à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit bail.

3° - La recette correspondante, d'un montant de 282 062 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 752 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

